



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**

**CIRCULAIRE**

**CLASSEMENT** : Recrutement au titre de l'année 2020  
**DATE** : 29 DEC 2020  
**NUMERO** : 201-2020/METFP/SG  
**ORIGINE** : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE (METPF)  
**REFERENCES** :

- Note de conseil n°: 094/2020-PM/SGG/SC en date du 02 Décembre 2020 portant communication verbale relative au recrutement au titre de l'année 2020 ;
- Loi n°: 2003-011 du 03 Septembre 2003 portant statut général des fonctionnaires ;
- Loi n°: 94-025 du 17 Novembre 1994 relative au Statut général des agents non encadrés de l'Etat.

**DESTINATAIRE** : Départements, établissements et organismes au niveau du  
Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation  
Professionnelle

**OBJET** : Procédure de recrutement des agents au niveau du METFP

J'ai l'honneur de vous adresser la présente circulaire fixant les dispositions relatives aux procédures de recrutement des formateurs et agents au niveau du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

**I – CONTEXTE**

Le Ministère de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle est considéré comme un des leviers incontournables pour le développement d'un pays.

Pour renforcer le nombre ainsi que la qualité des Formateurs et Personnel Administratif et Technique, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle procédera au recrutement de 500 agents.



## **II - OBJECTIFS**

Recruter 500 Agents (Formateurs et Personnel Administratif et Technique) dans l'optique de :

- développer l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle ;
- améliorer la qualité de la formation ;
- pallier l'insuffisance en personnel ;
- initier la gestion par poste pour une bonne répartition des formateurs et du Personnel Administratif et Technique.

## **III – CRITERES DE SELECTION**

Le Ministère, par l'intermédiaire de la Direction des Ressources Humaines, a opté pour une formule de recrutement basée sur les besoins par rapport aux normes définies et les situations réelles sur les effectifs au niveau des Régions et établissements.

Une commission nationale de recrutement sera mise en place. Son travail consistera à analyser, étudier, trier, et valider les dossiers parvenus selon les priorités de chaque département, établissement et structure au sein du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Les demandes d'emploi provenant des Etablissements Techniques et de Formation Professionnelle ainsi que les demandes ponctuelles transmises directement auprès du Ministère seront prises en compte et étudiées.

### **III-1 : Critères généraux**

Pour le Personnel Administratif et Technique (PAT) et les Formateurs, les modalités de recrutement se feront sur la base :

- des besoins en Formateurs et Personnel Administratif ;
- de la considération de l'approche genre ;
- du respect de l'équilibre régional ;
- des normes de standard définie par la DGETP et la DGFP par rapport au nombre d'apprenant ;
- des besoins conditionnés par le nombre total des apprenants ;
- de la considération des affectations des derniers recrutés.

### **III-2 : Critères individuels**

Une note sera attribuée à chaque agent et un total pondéré déterminera la présélection du candidat et éventuellement sa sélection sur les critères susmentionnés :

- âge ;
- genre ;
- fonction actuelle ;
- ancienneté (pour les ECD et Vacataires) ;
- diplômes et spécialités ;
- lieu de résidence ;
- expérience en entreprise (pour les formateurs Vacataire).





### **III-3 : Pièces à fournir**

- Demande sur papier libre adresser à Monsieur Le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- CV ;
- Photocopie certifiée du diplôme (2) + équivalence ;
- Photocopie certifiée de la Carte d'Identité Nationale (2) ;
- Casier judiciaire (moins de 3 mois) ;
- Acte de naissance (moins de 1 an) ;
- Certificat médical 57 et 58 + 2 photos d'identité ;
- Contrat de travail vierge (4 exemplaires) ;
- Photocopie certifiée de l'Attestation de libération du Service National ou Certificat de position vis-à-vis du Service National (à certifier à la Gendarmerie ou Bureau de la Défense Nationale) pour le sexe masculin ;
- Lettre d'engagement, à légaliser à la Mairie (4 exemplaires) ;
- Certificat de résidence ;
- Acte de mariage ;
- 1<sup>ère</sup> et dernière Décision d'engagement pour les Vacataires et ECD ;
- Attestation de suppléance pour les vacataires et attestation de non interruption de service pour les ECD ;
- Attestation de chômage.

Le dépôt de candidature reste ouvert jusqu'au 15 Janvier 2021 date limite, et à envoyer à l'adresse suivante : Direction des Ressources Humaines (DRH) bâtiment H, porte 208-Complexe Scolaire Ampefiloha, Antananarivo 101.

Seuls les dossiers complets selon les critères de sélection ci-dessus développés seront traités.

J'attache la plus haute importance à l'exécution de la présente circulaire.

